

Le Bilan de compétences - 14 heures

Évaluer et construire votre projet



Public : Tout public



Prérequis : aucun



Durée totale : 14 heures

12h00 d'entretiens en face à face
02h00 de travail personnel guidé



4 séances

1 bilan dure en moyenne entre 1,5 et 2 mois selon l'agenda fixé avec votre consultante

Délai avant le début de l'accompagnement :

au plus tôt 11 jours ouvrés à compter de la contractualisation (dans le cas d'un financement CPF)



Modalités : séances en présentiel ou en distanciel ou mixte



Tarif : 1 100 € (financement à déterminer en fonction de votre situation)



Accessibilité handicap : Consultez ou demandez notre document dédié aux situations de handicap [Personnes en situation de handicap \(dwdconseil.fr\)](https://www.dwdconseil.fr/Personnes-en-situation-de-handicap)

Consultante et lieu : Delphine Delannoy-Wattel – Airon-Saint-Vaast (62180)

Objectifs

Le bilan de compétences permet d'identifier vos potentiels, de définir ou préciser un projet professionnel.

Il vous donne la possibilité de faire le point sur vos motivations, vos valeurs et intérêts professionnels, et de répertorier vos compétences afin d'identifier les compétences transférables sur un nouveau projet et celles à acquérir via une formation.

Il apporte un cadre et une méthode de travail pour construire votre plan d'action. Ce plan d'action est conçu de façon réaliste et pragmatique en phase avec vos besoins et le contexte économique.

Le parcours **Évaluer et construire votre projet**, s'adresse à vous si vous êtes dans une ou plusieurs de ces situations :

- Vous souhaitez continuer à évoluer dans votre métier.
- Vous souhaitez changer d'entreprise mais pas de métier.
- Votre hiérarchie vous a fait des propositions d'évolution et vous avez besoin d'être conforté dans votre choix.
- Vous souhaitez changer de métier, vous avez déjà une idée précise de ce que vous voulez faire mais vous avez besoin d'être accompagné pour évaluer et construire votre projet.

Programme

1. Phase préliminaire :

Recueillir vos attentes, fixer les objectifs du bilan et confirmer un engagement réciproque.

2. Phase d'investigation :

Elle va nous permettre d'explorer **la dimension rétrospective** (qui concerne le passé) avec :

- l'analyse de votre parcours personnel et professionnel,
- l'analyse de vos freins et de vos peurs,
- l'identification de vos moteurs, vos valeurs et vos intérêts professionnels,
- l'identification de vos compétences clés et transférables, des compétences à acquérir.

Mais aussi **la dimension prospective** (qui concerne l'avenir) avec :

- l'identification de vos besoins actuels et futurs,
- l'évaluation de votre projet en fonction des besoins, valeurs, et compétences identifiés,
- la construction du projet avec identification des étapes et moyens nécessaires,
- l'aide au choix d'une formation le cas échéant, et à son mode de financement.

3. Phase de conclusion :

Élaborer votre plan d'action.

Établir un rétroplanning de la mise en œuvre du projet.

Restituer une synthèse générale qui reprendra les étapes de votre bilan.

Modalités pédagogiques

Suite à la phase préliminaire, nous définirons avec précision les outils correspondant aux objectifs fixés avec vous.

La liste ci-dessous est indicative et adaptable :

- Entretiens en face à face ou à distance (en visioconférence) ou mixte.
- Plateforme pédagogique accessible sur ordinateur, tablette et smartphone.
- Portefeuille de compétences.
- Exploration métier de votre projet.
- Tests de personnalité, d'intérêts professionnels, de valeurs professionnelles, d'estime de soi.
- Outils méthodologiques (matrice de décision, etc.).
- Ressources pédagogiques.

Suivi et évaluation

- Points réguliers pour prendre en compte vos commentaires et adapter le parcours si nécessaire.
- Évaluation de votre satisfaction : deux questionnaires de satisfaction vous seront remis, un à l'issue du bilan et un autre 6 mois après, au moment de l'entretien de suivi (questionnaire en ligne).
- Remise d'un certificat de réalisation d'un bilan de compétences.
- Suivi post bilan :
 - a. Dans les semaines suivantes : vous accompagner dans l'avancement de votre plan d'action afin de pouvoir vous conseiller en fonction des évènements et effectuer des ajustements si nécessaire.
 - b. 6 mois après : bilan et évaluation du taux de réalisation de votre plan d'action.